

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00064

Numéro SIREN : 434 900 833

Nom ou dénomination : @COM.PERIGUEUX

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt 2973

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
Mail : greffe@greffe-tc-perigueux.fr
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

@COM VALLEE DU LOT

1 rue du Chevron d'Or
CS 50097 PUJOLS
47302 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

V/REF :

N/REF : 2001 B 64 / 2020-A-2973

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 28/10/2020, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 27/10/2020

Concernant la société

@COM.PERIGUEUX
Société à responsabilité limitée
avenue du Château
24430 Marsac-sur-l'Isle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-2973 le 28/10/2020

R.C.S. PERIGUEUX 434 900 833 (2001 B 64)

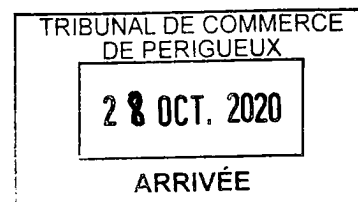
Fait à PERIGUEUX le 28/10/2020,

LE GREFFIER



C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*



@COM.PERIGUEUX

Société à responsabilité limitée au capital de 202.440 euros

Siège social : Avenue du Château

24430 MARSAC SUR L ISLE

434 900 833 R.C.S. PERIGUEUX

**Rapports du commissaire à la transformation
Sur la transformation de la société à responsabilité limitée
@COM.PERIGUEUX
En société par actions simplifiée**

SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958

Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'QUERCY ROUEGUE

Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 Evelyne.mallet@wanadoo.fr

SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

@COM.PERIGUEUX

Rapports du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26/09/2020, nous avons établi le présent rapport afin

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.785.100€, un Bénéfice net de 398.485€, des capitaux propres de 1.220.390€.

Ces comptes ont été établis par votre expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. Nous avons appuyé notre approche dans le respect des conditions d'utilisation de ses travaux professionnels.

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

L'actif est principalement constitué :

- d'actif immobilisé pour 623.151 euros, dont 527.710 euros d'immobilisations incorporelles
- des stocks pour un montant de 1.100 euros
- de créances clients pour un montant de 624.938 euros,
- de créances et autres pour un montant de 34.132 euros,
- de trésorerie disponible d'un montant de 1.460.592 euros,
- et de charges constatées d'avance pour un montant de 3.542 euros.

Quant aux postes de passif, ils concernent :

- des capitaux propres d'un montant de 1.220.390 euros décomposés en :

• Capital social :	202.440 €
• Prime d'émission	382.430 €
• Réserve légale :	20.244 €
• Autres réserves :	216.792 €
• Résultat :	398.485 €

- des emprunts à hauteur de 420.000 euros
- des dettes fournisseurs à hauteur de 168.719 euros
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 363.734 euros
- des autres dettes pour 31.657 euros
- et des produits constatés d'avance pour 542.955 euros.

Vous nous avez confirmé que vous n'aviez pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date du 30 juin 2020 et, à la date de ce rapport, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19, d'événements de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Dans ce contexte, la situation de la société n'appelle pas d'observations particulières, notamment au regard de la continuité de l'exploitation.

SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958

Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'QUERCY ROUERGUE

Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 Evelyne.mallet@wanadoo.fr

SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958

C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

@COM.PERIGUEUX

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cajarc, le 27/10/2020



Evelyne MALLET
Commissaire à la transformation